



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 12 avril 2016

28. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2016

Document déposé : Rapport A-34-2553 en date du 29 mars 2016 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de
la présidence pour le mois de mars 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de
mars 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

J'atteste que la présente résolution, adoptée à la séance ordinaire
du 12 avril 2016, fait partie du texte du procès-verbal
qui sera soumis aux membres du comité exécutif
à la prochaine séance ordinaire.

M^e France Pedneault
Secrétaire générale

FP/sb



**Commission
scolaire
de Montréal**

A 34-2553

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction
(Bureau de la présidence)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

DATE :

Le 29 mars 2016

NOM DE L'AUTEURE :

Catherine Harel Bourdon

SIGNATURE :

**SIGNATURE
SERVICE :**

M^e France Pedneault

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 318.20 \$

RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 6. 4. 1 – AUTORISATION



**Commission
scolaire
de Montréal**

Information sur les frais
de fonctions et de civilités
des commissaires
2015-2016

A 34-2553

Date	Commissaires	Type de frais *	Type de dépenses *	Description	Montant
17-mars	Bureau de la présidence	16)b)i	18)c	Aller-Retour Montréal - Québec	262,11 \$
11-mars	Bureau de la présidence	16)b)i	18)c	Taxi - Chambre de commerce	22,00 \$
17-mars	Bureau de la présidence	16)b)i	18)a	Dîner Québec -Budget	21,16 \$
18-mars	Bureau de la présidence	16)b)i	18)a	Déjeuner Québec - Budget	12,93 \$
					318,20 \$

* Re: Politique sur les Frais de fonctions et de civilités P 2010-1